

N°1348

du 30
JUN 2020



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

CLIMAT DES AFFAIRES

Amélioration continue du climat des affaires
Le délai d'inscription et de radiation des hypothèques réduit à 10 jours

P.3

ENERGIE

Projet PRISET dans le secteur de l'énergie / Selon le plan de réinstallation
La compensation financière par personne affectée est connue

P.3

ENVIRONNEMENT

Dans l'intention de restaurer et de valoriser la biodiversité / Projet WACA
Un Plan d'aménagement vise les forêts communautaires d'Avévé et de Kodjo-Gati

P.6

SOCIAL

Après l'expérience de la phase pilote / Le temps d'une évaluation...
Les restaurants communautaires marquent une suspension

P.6

DROITS DE L'HOMME

Journée internationale de soutien aux victimes de la torture
La CNDH fixe la célébration sur le fonctionnement et les activités du mécanisme national de prévention de la torture (MNP)

P.7

P.6 Par un quitus des élus

LA PRIVATISATION DE LA NSCT EST ACTÉE

L'Etat cède 51% de sa participation au géant de l'agro-industrie OLAM



Les ministres Sani YAYA de l'Economie et des Finances et Koutéra BATAKA de l'Agriculture devant les députés

P.4 INFOS CORONAVIRUS

- Dans la lutte contre le coronavirus, 500.000 francs Cfa à payer, par personne, pour les 14 jours de confinement
- A travers son club «*Filles leaders*», encore un donateur à l'UK contre la Covid-19
- Pour les établissements de crédit de l'Union, 100 milliards de la BOAD pour relancer les entreprises
- Aux fins de renforcer la sécurité alimentaire, un appui de la BAD redirigé vers l'achat d'intrants

AZIMUTS INFOS

Flexitarisme

On appelle flexitarisme un régime alimentaire au sens de mode alimentaire qui prône une consommation de viande rouge et de poisson limitée -- une à deux fois par semaine -- sans pour autant y renoncer totalement comme c'est le cas pour le végétarisme. D'ailleurs, le flexitarisme n'interdit aucun type d'aliment. Il suggère simplement d'enrichir son alimentation en fruits et légumes et de varier au maximum les aliments consommés (légumes entiers, fruits frais ou secs, légumineux, céréales, etc.).

L'autre aspect important du "régime?" flexitarien est sa composante écologique. Le flexitarisme recommande en effet une alimentation de qualité -- plutôt que de quantité -- et respectueuse de l'environnement. La viande est, par exemple, achetée de préférence en circuit court, chez son boucher local. Comme elle est consommée en moindre quantité, cela n'a pas d'incidence sur le budget. Les fruits et légumes de saison sont privilégiés. Les aliments transformés, de leur côté, sont bien sûr écartés.

De la flexibilité dans le végétarisme

Le principe du flexitarisme est apparu aux États-Unis dans les années 1990. Il est alors apparu qu'une consommation de viande excessive n'était conseillée ni pour la santé ni pour l'environnement. Son avantage sur le végétarisme est clairement qu'il est moins contraignant. Et qu'il peut être suivi par à peu près tout le monde, excepté tout de même les personnes dont les besoins en protéines sont particuliers, comme les enfants ou les séniors.

Le flexitarisme suit les recommandations les plus récentes de l'Organisation mondiale de la santé en matière de prévention cardiovasculaire. Mais il nécessite tout de même de porter attention aux apports en protéines. Et il peut être décourageant, car il demande de s'investir un peu plus dans les courses et la cuisine. Il nécessite aussi d'apprendre à assaisonner des aliments parfois un peu fades.

Énergie fossile

Une énergie fossile est une énergie dont les réserves se sont constituées voilà très longtemps, il y a des millions d'années, par décomposition sédimentaire de matériaux organiques. Des réserves, en d'autres mots, composées principalement de carbone. Et des réserves non renouvelables, car elles ne peuvent être reconstituées qu'à des échelles de temps géologiques.

Les débuts de notre consommation massive d'énergies fossiles remontent à quelque 200 ans et à l'ère de la Révolution industrielle. Le succès a été bâti sur une bonne maîtrise technologique, un rendement moyen intéressant, une disponibilité tout au long de l'année et un stockage et un transport relativement aisés. Et ce n'est que plus tard que nous nous sommes alertés quant au fait que les ressources fossiles sont limitées -- disponibles en quantités finies, leurs réserves s'épuisent au fur et à mesure de leur exploitation, contrairement aux énergies renouvelables -- et que leur combustion est très polluante et génératrice de gaz à effet de serre. Pourtant, selon l'Agence internationale de l'énergie, les énergies fossiles devraient encore dominer les mix énergétiques pour quelques années au moins.

La formation des énergies fossiles

Rappelons que les processus de formation des combustibles fossiles sont lents. Le charbon se forme suite à l'enfouissement et à la décomposition de végétaux dans des bassins sédimentaires. Les premiers charbons exploitables se sont formés il y a 360 millions d'années.

Le pétrole et le gaz naturel sont des hydrocarbures dont la formation débute par une accumulation de matière organique dans les sédiments de milieux calmes et peu oxygénés. Puis interviennent des bactéries et des variations de température. Pour pouvoir être utile, le pétrole brut doit subir des opérations de raffinage.

Notez enfin que l'uranium 235 (235U), utilisé dans les réacteurs nucléaires, s'est formé lors des supernovae qui ont précédé la formation du Système solaire. Il y a très longtemps donc. Pour autant, il ne saurait être qualifié de fossile, car il est dépourvu de carbone. Il s'agit simplement d'un combustible non renouvelable.



Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression

Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication

Hugue Eric
JOHNSON

Directeur de la Rédaction

Jean AFOLABI

Rédaction

Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Cinéma

La Togolaise Sitou Ayité bénéficiaire du Fonds Image de la Francophonie

Les résultats de l'Appel d'offres pour financement par le Fonds Image de la Francophonie ont été rendus publics. Les résultats des deux commissions ont été annoncés le 24 juin dernier lors d'une table-ronde du Pavillon des cinémas du monde. Et le projet de la Togolaise Sitou Ayité, productrice, réalisatrice, directrice de festival et critique de cinéma, a été choisi. 30 projets ont reçu l'appui financier du fonds Image.

Il s'agit du projet relatif au film documentaire Terre jaune, documentaire unitaire de 90 minutes, réalisé avec le Malien Bouna Chérif Fofana. Le film reçoit un appui financier de 45.000 Euros dont bonus ACP.

Réservé aux productions des pays du Sud membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, le Fonds Image de la Francophonie est doté d'environ 1 624 000 en 2020, dont 1 000 000 d'euros alloués par l'Organisation internationale de la Francophonie et environ 624 000 euros disponibles dans le cadre du projet Clap ACP mené avec l'aide financière de l'Union européenne et le soutien de l'Organisation des Etats ACP.

Ces montants sont répartis à parts égales entre deux commissions - "Cinéma - fiction" d'une part et "Documentaires / Séries" d'autre part - dont chacune se réunit deux fois par an, le Fonds soutient le développement, la production ou la

postproduction de documentaires et d'œuvres de fiction ou d'animation dans les pays francophones du Sud à revenus faibles ou intermédiaires (37 pays éligibles). A ces financements s'ajoutent des dispositifs d'aide au développement de projets (aides à l'écriture ou à la réécriture de scénarios, rencontres de coproduction, etc.) que l'OIF soutient ou met en œuvre par ailleurs.

Le Fonds Image de la Francophonie a pour objectifs, la promotion de la création cinématographique et audiovisuelle ; l'émergence et l'épanouissement de jeunes talents ; la professionnalisation et l'autonomisation des structures de production des pays éligibles ; le



rayonnement de la production des pays éligibles ; le renforcement de la coopération audiovisuelle francophone par le biais de coproductions et/ou de partenariats techniques.

Coronavirus

Un arrêté ministériel interdit toutes les activités culturelles collectives

La crise sanitaire du covid 19 impacte toutes les activités humaines. La culture n'est pas épargnée, et pour éviter tout risque de propagation du virus, les autorités ont pris des mesures d'interdiction de toute activité collective.

Cependant, depuis l'adoucissement de l'état d'urgence, on constate un important relâchement au niveau de l'observation des mesures barrières.

C'est donc de bon aloi que les ministres de la Culture et du Tou-

risme ont pris un arrêté suspendant toutes les activités culturelles et sportives de masse.

"Du fait de la pandémie du nouveau coronavirus, toutes les activités culturelles et sportives de masse sont suspendues sur toute l'étendue du territoire jusqu'à nouvel ordre", indique l'arrêté.

Les contrevenants aux dispositions de l'arrêté s'exposent à des sanctions conformément à la réglementation en vigueur, souligne l'arrêté.



Edition

Big Brother et George Orwell viennent surveiller La Pléiade

Patience et longueur de temps... du moins jusqu'au 8 octobre prochain : les Œuvres de George Orwell, sous la direction de Philippe Jaworski, seront proposées dans la Pléiade des éditions Gallimard. Six textes, dont les célèbres La ferme des animaux et Mil Neuf Cent Quatre-Ving-Quatre (traduits par Marc Chénétier et Philippe Jaworski) seront accompagnés de croquis et essais, réunissant une dizaine d'autres textes.

Avec la collaboration de Véronique Béghain, Marc Chénétier et Patrice Repousseau, pour les traductions et l'appareil critique accompagnant les œuvres, voici comment le visionnaire britannique intègre La Pléiade. Cassandre redoutable George Orwell compte parmi les précurseurs d'une litté-

rature où l'oppression étatique se fit la plus forte. Et le contrôle de la population, la manipulation des masses est alors portée au rang d'art.

Spécialiste de la littérature américaine, Philippe Jaworski avait d'ailleurs participé activement à l'arrivée de Philip Roth dans la même collection, en octobre 2018. Jaworski était d'ailleurs le traducteur de plusieurs auteurs comme Roth, évidemment, mais encore Jack London ou Scott Fitzgerald et Herman Melville.

C'est d'ailleurs lui qui proposera la version de 1984, dans la traduction, la présentation et les notes. 1984, pour mémoire, avait été rédigé par Orwell en 1948, ce qui avait provoqué cette inversion des chiffres - et projeté sur cette année 84 toutes les craintes et les



angoisses du livre.

Rappelons que les éditions Gallimard avaient publié, en avril 2018, une nouvelle traduction, réactualisée, de 1984, sous la plume de Josée Kamoun.

Le volume contiendra également Dans la déche à Paris et à Londres et Wigan Pier au bout du chemin, traduits par Véronique Béghain, ainsi que En Birmanie et Hommage à la Catalogne, traduits

respectivement par Patrice Repousseau Marc Chénétier.

Durant le confinement, au Royaume-Uni, les romans dystopiques comme La Servante écarlate de Margaret Atwood, 1984 de George Orwell ou encore Le Meilleur des mondes d'Aldous Huxley connaissent également beaucoup de succès.

Actualite.com

Musique

Les trois chansons africaines préférées de Ray Lema

L'instrumentiste franco-congolais surdoué nous dévoile les musiques afros qui l'ont façonné. Avec la sortie de son album live "On entre KO, on sort OK", Ray Lema entend rendre un vibrant hommage à Franco Luambo, pionner

de la rumba congolaise et inventeur du rythme sebene. Cet album, sorti le 22 mai dernier sur le label One Drop, est donc une véritable ode à l'amour et à la liberté mélodique.

A l'occasion d'une rencontre

chez Zamora Productions, au premier étage des Studios Ferber à Paris, Ray Lema nous a évoqué les trois musiques africaines qui ne le quittent plus depuis des décennies.

Au menu, les gammes pentato-

niques de "Drowning Goat" de Kasai Allstars, "Lady" de Fela Kuti avec sa première rencontre avec le roi de l'afrobeat en 1974 à Lagos, et un hommage à son ami et frère Manu Dibango via "Soul Makossa".

Projet PRISET dans le secteur de l'énergie / Selon le plan de réinstallation

La compensation financière par personne affectée est connue

Late Pater

La vétusté des équipements de production, des postes de transformation et le délabrement sur certains tronçons du réseau de distribution moyenne tension et basse tension, en particulier de la capitale Lomé, engendrent des pertes techniques et commerciales importantes sur le réseau électrique de la CEET. Du coup, le Gouvernement togolais, à travers la Compagnie d'Énergie Electrique du Togo (CEET), a initié, avec l'appui de la Banque mondiale, le Projet de réforme et d'investissement dans le secteur de l'énergie au Togo (PRISET). Dans ce sens, une convention a été signée en décembre 2017. Ce projet a pour objectif global d'améliorer le rendement du réseau électrique et augmenter le taux d'accès à l'électricité dans la ville de Lomé et ses quartiers périphériques. Dans sa composante 1, les activités suivantes sont prévues : réhabilitation de trois postes sources à Lomé, du réseau moyenne tension 20 kV et de postes moyenne tension/basse tension (MT/BT) ; réhabilitation du réseau souterrain moyenne tension et construction de deux postes de réflexion à Lomé ; réhabilitation de 41 postes de distribution MT/BT ; reconstruction de 10 postes en cabine maçonnée ; extension du réseau MT/BT dans les zones périphériques de Lomé avec le branchement de 20 000 abonnés. Le PRISET va toucher 69 quartiers dans les communes Lomé et Agoényivé. Les tracés ou itinéraires vont du poste source Lomé A (Akossombo) à la direction générale de la CEET, en passant par Cébévito, quartier des Etoiles et Assivito ; du poste source Lomé B (Kagomé) au poste source Lomé C (Légbassito), en passant par Adakapamé, Kélégougan et Légbassokpé.

La composante 1 est celle dont les activités peuvent occasionner des opérations de réinstallation involontaire de populations. Parmi ces activités, on note la réhabilitation du réseau allant du poste source Lomé C au poste source Lomé A, en passant par Anokui, Fiovi, Vakpossito, Amadahomé et Batomé ; la réhabilitation des 3 postes sources (Lomé Siège, Lomé A et Lomé B) ; la réhabilitation des 41 postes de distribution MT/BT ; et la reconstruction des 10 postes en cabine maçonnée. On parle d'impacts sociaux négatifs des travaux du projet, en termes de perturbation de certaines activités économiques, sources de revenus et de moyens d'existence, qui se déroulent dans l'emprise de ces travaux, la perte de biens et d'actifs socio-économiques pour les riverains et/ou les occupants des sites de travaux, de restrictions d'accès à des habitations et/ou lieux de travail pour des personnes ou groupes de personnes avant et durant les travaux. 945 biens affectés dont 427 kiosques, baraques et hangars (structures semi-fixes), 210 puisards, terrasses

et auvents (structures fixes), 107 conteneurs et parasols (structures mobiles) et 201 arbres privés. Pour un total de 839 personnes affectées par le projet ; leurs noms, le secteur d'activité et le montant de la compensation à percevoir sont consignés dans un tableau. Les travaux n'occasionneront pas de déplacement physique.

Ceci est le fruit d'une enquête socio-économique à l'aide de questionnaire qui a permis non seulement d'inventorier les pertes des personnes affectées par le projet, mais également de les caractériser. Le recensement et l'étude socio-économique se sont déroulés sur le terrain du 10 avril au 4 mai 2019. Lors de l'enquête, les options de réinstallation ont été négociées et des accords de compensations ont été signés avec les personnes affectées par le projet. La date limite d'éligibilité aux compensations correspond à la date d'achèvement des opérations de recensement destinées à déterminer les personnes affectées par le projet et les biens éligibles à la compensation, c'est-à-dire le 4 mai 2019. Elle a été choisie de commun accord avec les personnes affectées par le projet et les modalités d'éligibilité ont été rendues publiques et expliquées clairement aux populations affectées par des communiqués et des affichages dans les quartiers concernés. Il a été clairement mentionné que les personnes qui s'installeront sans autorisation sur l'emprise après le 4 mai 2019 n'auront droit à aucune forme d'aide à la réinstallation. De même, les améliorations réalisées sur les biens déjà recensés ne seront pas considérées durant les opérations de paiement des compensations. Ainsi, trois catégories de personnes sont éligibles à la compensation : les détenteurs d'un droit formel sur les terres ou l'espace occupé (y compris les droits coutumiers et traditionnels reconnus) ; les personnes qui n'ont pas de droit formel sur les terres ou l'espace occupé au moment où le recensement commence, mais qui ont des titres ou autres sous réserve que de tels titres soient reconnus par les lois du pays ou puissent l'être dans le cadre d'un processus identifié dans le plan de réinstallation ; les personnes qui n'ont ni droit formel ni titres susceptibles d'être reconnus sur les terres ou l'espace qu'elles occupent. Les coûts de compensations des pertes subies se chiffrent à 167 210 000 francs Cfa.

Des consultations individuelles ont été faites, matérialisées par la signature des protocoles d'accord de compensation. Elles ont abouti à la base de calcul pour fixer les coûts des compensations pour les différentes catégories de biens. Pour les structures semi-fixes, le coût unitaire varie de 10 000 francs Cfa à 15 000 francs Cfa par mètre carré selon que le sol est nu, cimenté ou carrelé. Pour les structures fixes, le coût unitaire



Laré Diog-Bath Santiégou, D.G. de la CEET

est de 45 000 francs Cfa par mètre carré pour les bâtis en dur tôle à usage socioéconomique ; les puisards à 10 000 francs Cfa par mètre carré et il varie de 10 000 francs Cfa à 15 000 francs Cfa par mètre carré pour les terrasses selon que le sol est nu, cimenté ou carrelé. Pour les structures mobiles, le prix unitaire est de 20 000 francs Cfa par mètre carré pour les conteneurs et de 5 000 francs Cfa pour les parasols. Et pour les arbres utilitaires (fruitiers ou non), le prix unitaire est un forfait établi en fonction de l'âge de l'arbre : (i) pour les arbres productifs, le prix unitaire est un forfait de 10 000 francs Cfa ; cette compensation est évaluée en tenant compte de la production moyenne annuelle des différentes espèces et des prix du marché, le coût de remplacement intègre les coûts d'aménagement, de plantation et d'entretien, jusqu'à la maturité des plants ; (ii) pour les arbres non productifs, le coût unitaire est un forfait 5 000 francs Cfa ; ici, la compensation prend en compte le coût d'acquisition et de remplacement des jeunes pousses, y compris les coûts d'aménagement pour les arbres. Toutes ces mesures de compensation seront accordées en fonction des préjudices subis par les personnes affectées par le projet.

Dans la foulée, un plan d'action de réinstallation (financé à 85% par les ressources de la contrepartie de l'Etat togolais et à 15% par les ressources de la Banque mondiale) est élaboré pour minimiser dans la mesure du possible la réinstallation involontaire, en étudiant toutes les alternatives possibles. Il prend en compte tous les types de pertes de biens, les per-

tes ou perturbations sur les activités sources de revenus ou de moyens de subsistance. Il prévoit que toutes les personnes affectées par le projet soient compensées avant le démarrage effectif des travaux pour toutes les pertes subies de manière juste et équitable, avec des mesures d'accompagnement pour éviter la dégradation de leurs conditions de vie du fait de l'exécution du PRISET, en accordant une importance à l'information, la consultation et la participation des personnes affectées par le projet aux étapes importantes des activités du projet.

Les mesures de réinstallation prennent également en compte l'assistance au rétablissement des revenus et notamment la mise en place des panneaux d'indication pour retrouver les nouveaux emplacements des personnes affectées par le projet ; l'assistance aux

personnes vulnérables affectées par le projet. La compensation de la perte de certaines structures fixes, notamment les rampes d'accès, les entrées de maisons et de garage, se fera par la réhabilitation de ces structures durant les travaux de génie civil ; les atteintes aux réseaux des services concédés (réseaux d'adduction d'eau, de télécommunication, etc.) seront aussi prises en charge par le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES). Pour les pertes d'espèces végétales, arbres fruitiers ou non appartenant à des privés, la compensation se fera en espèces. Et pour les arbres d'alliement appartenant à l'Etat, la compensation consistera en un reboisement au double de ce qui sera détruit conformément au code forestier et sera pris en compte dans le PGES.

Tout se règle dans les palais des chefs de quartiers

C'est un communiqué du nouveau directeur général de la CEET, Laré Diog-Bath Santiégou, qui le dit. Dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation et de renforcement du réseau électrique MT aérien et souterrain et de construction des postes sources MT/BT dans les préfectures du Golfe et d'Agoényivé, à travers le PRISET, des comités de gestion des plaintes sont installés dans les palais des chefs des quartiers concernés pour gérer efficacement des plaintes éventuelles. Par conséquent, toutes les personnes affectées par ces travaux et les communautés d'accueil doivent s'adresser aux comités locaux de leurs quartiers pour toutes plaintes ou préoccupations. Les plaintes sont recevables du lundi au samedi, de 7h30 à 12h et de 14h30 à 17h30 dans

les palais des chefs.

Les localités concernées sont Akossombo Tamé, Avénou Batomé, Avédji Anyigbé, Amadahomé, Adidogomé Tèshi, Avédji Télèssou, Soviébé, Véssomé-Hétsiavi, Avépozo (Agodéke), Baguida, Nudo Kopé, Gbétsogbé, Adoboukomé, Abobokomé, Amoutivé, Béniglato, Tokoin Dogbéavou, Hanoukopé, Kélégougan, Lomnava, Nyékonakpé, Octaviano Nétimé, Quartier administratif, Tokoin Elavanyo, Tokoin Wuiti, Tokoin Solidarité, Tokoin Cébévito, Tokoin Gbadago, Sanguéra, Kokétimé, Fréau Jardin, Wétrivi Kondji, Aguiakomé, Awatamé, Wonyomé, Bè Adakpamé, Dangbuipe, Bè Adakpamé Adjrométi, Adakpamé Apéyébé, Bè Tokoin Abové, Bè Attiégou, Bè Kpota N'tifafa komé, Bè Doumasséssé, Bè Gbényédji, Bè

Kanyikopé, Bè Akodésséwa-Kponou, Bè Souza Nétimé n°3, Bè Tokoin Gbonvié, Bè Hédzranawoé n°1, Bè Attikoumé Doussou Kopé, Massouhoin, Bè Klikamé, Bè Tokoin Tamé (préfecture du Golfe) ; Atsanvé, Klévé Assiyéyé, Gnamassigan, Klévé Démakpé, Sogbossito Apélébuimé, Fiovi, Anokoui Nogo, Totsi Cacavéli, Agòè Télèssou, Logopé Atsanvé, Nyavimé Avéyimé, Sogbossito Darakopé, Sogbossito, Dingblé, Adjouyikoé, Gbonvié, Gbonvé Anomé, Dékpo, Dangbéssito, Sanguéra Kopégan, Agbéliko, Légbassito, Ahonkpoé, Kové Sivagno Kopé, Yohonou, Amandéta Douthé Kopé, Danliko, Bokokpo, Aoudja Kopé, Elavanyo-Klévé, Hossou Kopé, Danssa Kopé, Togblé urbain (ankoin), Togblékopé (centre), Botokopé.

Amélioration continue du climat des affaires

Le délai d'inscription et de radiation des hypothèques réduit à 10 jours

Par une note de service signée en avril 2020, le directeur du cadastre, de la conservation foncière et de l'enregistrement a informé le public, les professionnels des banques et les notaires que le délai d'inscription et de radiation des hypothèques est ramené à dix (10) jours au lieu de trente (30) jours. Le motif avancé est l'amélioration continue du climat des affaires et de la qualité des services rendus aux usagers.

Selon le code foncier et domaniale, l'hypothèque est l'affectation d'un immeuble déterminé ou déterminable appartenant au constituant en garantie d'une ou plusieurs créances, présentes ou futures, à condition qu'elles soient déterminées ou déterminables. Elle peut être légale, conventionnelle ou judiciaire. La loi togolaise renvoie aux articles 195 et suivants de l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du

Droit des Affaires (OHADA) portant organisation des sûretés. Ces derniers mentionnent que tout acte conventionnel ou judiciaire constitutif d'hypothèque doit être inscrit conformément aux règles de publicité édictées par l'Etat partie où est situé le bien grevé et prévues à cet effet. Lorsque le droit réel immobilier, objet de l'hypothèque, consiste en un démembrement du droit de propriété tel que l'usufruit, le droit de superficie, le bail emphytéotique ou le bail à construction, l'inscription de l'hypothèque doit également être notifiée, par acte extrajudiciaire, au propriétaire, au tréfoncier ou au bailleur. L'inscription a une durée déterminée et conserve le droit du créancier jusqu'à une date devant être fixée par la convention ou la décision de justice dans la limite de trente ans au jour de la formalité, sauf disposition contraire d'une loi nationale. Son effet cesse si elle

n'est pas renouvelée, avant l'expiration de ce délai, pour une durée déterminée. Il en va de même lorsque l'hypothèque a été constituée pour une durée indéterminée.

L'hypothèque confère à son titulaire un droit de suite et un droit de préférence. Le droit de préférence s'exerce pour garantir le principal, les frais et trois ans d'intérêts au même rang, sauf à prendre des inscriptions particulières portant hypothèques à compter de leurs dates pour les intérêts autres que ceux conservés par l'inscription initiale. Le droit de préférence s'exerce également, par subrogation, sur l'indemnité d'assurance de l'immeuble sinistré. A moins qu'il ne poursuive la vente du bien hypothéqué selon les modalités prévues par les règles de la saisie immobilière, auxquelles la convention d'hypothèque ne peut déroger, le créancier hypothécaire impayé peut demander en justice que l'immeuble lui demeure

en paiement. Cette faculté ne lui est toutefois pas offerte si l'immeuble constitue la résidence principale du constituant.

L'extinction de l'hypothèque conventionnelle ou judiciaire résulte de l'extinction de l'obligation principale ; de la renonciation du créancier à l'hypothèque ; de la péremption de l'inscription attestée, sous sa responsabilité, par le conservateur du registre de la publicité immobilière, cette attestation devant mentionner qu'aucune prorogation ou nouvelle inscription n'affecte la péremption ; de la purge des hypothèques résultant du procès-verbal de l'adjudication sur expropriation forcée et du paiement ou de la consignation de l'indemnité définitive d'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'hypothèque forcée est celle qui est conférée, sans le consentement du débiteur, soit par la loi, soit par une décision de justice.

INFOS CORONAVIRUS

Dans la lutte contre le coronavirus

500.000 francs Cfa à payer, par personne, pour les 14 jours de confinement

Late Pater

Le montant est officialisé par le ministère des affaires étrangères, de l'intégration africaine et des Togolais de l'extérieur dans une lettre adressée, le 26 juin 2020, à toutes les missions diplomatiques et consulaires du Togo. «Je vous demande de porter à la connaissance des compatriotes et des ressortissants étrangers bloqués hors des frontières, désireux de rentrer au pays dans le contexte actuel de la pandémie de la Covid-19, que compte tenu des contraintes budgétaires, le gouvernement togolais ne prendra en charge que partiellement les coûts inhérents à l'accueil et au séjour dans les hôtels de confinement. A cet égard, la Coordination nationale de gestion de la riposte à la Covid-19 informe

qu'un forfait de cinq cent mille (500.000) francs Cfa, par personne, sera facturé pour la période de quatorze (14) jours de mise en quarantaine», a écrit le cabinet de Robert Dussey. Au lendemain de la lettre, la dernière vague des 90 Togolais bloqués aux Emirats Arabes Unis, en Arabie Saoudite, en Suisse et au Sénégal est arrivée à Lomé.

C'est un communiqué de l'ambassade du Togo en France, publié le 9 juin 2020, qui avait donné le ton : «Vols spéciaux de rapatriement et conditions de mise en quarantaine au Togo. L'ambassade de la République togolaise en France rappelle à l'attention des candidats au rapatriement sur les vols spéciaux à destination de Lomé, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, qu'en raison de l'état

d'urgence sanitaire en vigueur au Togo depuis le 1^{er} avril 2020, les voyageurs seront soumis à la procédure de mise en quarantaine dès leur entrée sur le territoire togolais. Par ailleurs, suivant les nouvelles directives reçues ce jour, les frais d'hébergement et de restauration durant la période de mise en quarantaine seront à la charge des voyageurs. Chaque voyageur est tenu de signer une fiche d'engagement relative aux dispositions susmentionnées avant son embarquement à l'aéroport de départ».

Jusqu'ici, l'hébergement, la restauration et l'administration des soins sont gratuitement offerts aux personnes revenues à Lomé par voie aérienne c'est-à-dire qu'elles sont prises en charge par l'Etat togolais.

En réponse à la pandémie / Aux fins de renforcer la sécurité alimentaire

Un appui de la BAD redirigé vers l'achat d'intrants

Jean AFOLABI

Le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement (www.AfDB.org) a approuvé, le 18 juin à Abidjan, la réaffectation d'un prêt de trois millions de dollars pour aider le Togo à acheter des intrants agricoles destinés à renforcer sa sécurité alimentaire face à la pandémie de Covid-19. Cette décision permet de rediriger les fonds nécessaires provenant d'un prêt du Fonds africain de développement précédemment approuvé vers le Projet de transformation agroalimentaire du Togo (PTA-Togo) pour l'achat d'engrais, de pesticides biologiques et de semences en faveur de quelque 150 000 petits agriculteurs, qui pourront ainsi gérer les effets du Covid-

19 sur la prochaine saison de culture, explique la Banque dans un communiqué.

La crise sanitaire a non seulement perturbé les chaînes alimentaires en raison de ses répercussions sur l'offre et la demande, mais elle a aussi entraîné une baisse du pouvoir d'achat des producteurs, de leurs capacités et de l'accès aux intrants agricoles. Le Togo est fortement dépendant de son secteur agricole, qui représente plus de 40% de son PIB et emploie près de 65% de sa population active. Si la pandémie persiste, prévient la BAD, le risque d'une crise alimentaire semblable à celle de 2008 sera assez élevé. Le gouvernement togolais veut éviter une telle crise en prenant les mesures appropriées, notamment

en achetant des intrants agricoles de qualité pour les producteurs. L'utilisation de ces intrants devrait conduire à une hausse de 12

700 tonnes dans la production de maïs, de 18 000 tonnes dans celle du riz, de 1 700 tonnes dans celle des graines de sésame et de 2 200 tonnes dans celle des produits maraichers.

«Outre la réduction des effets de la Covid-19 sur la sécurité alimentaire, l'opération d'approvisionnement en intrants contribuera à une hausse de la production et, par conséquent, à une réduction des importations de produits alimentaires», a déclaré Martin Fregene, directeur du département de l'agriculture et de l'agro-industrie au sein de la Banque africaine de développement.

A travers son club «Filles leaders»

Encore un donateur à l'UK contre la Covid-19

La crise sanitaire liée au coronavirus continue de susciter de bonnes volontés pour accompagner l'Université de Kara dans sa lutte contre la propagation de la pandémie. C'est dans cette logique que l'association «Cœur solidaire», à travers le club «Filles leaders» de l'Université de Kara, a fait un don de kits à l'institution. La cérémonie de remise du don s'est déroulée à la présidence de l'Université de Kara, au campus nord le 23 juin 2020 sous les bienveillants regards de Kwamivi Segbeaya, directeur adjoint de la recherche, de la coopération et des partenariats (DIRECOP), représentant le président de l'Université. Il était assisté de M. Songa Anakoma, directeur adjoint du Centre des œuvres universitaires de Kara.

Dans son discours de circonstance au nom du président, Kwamivi Segbeaya a salué l'ini-



tiative et la démarche entreprises par les généreux donateurs pour soutenir l'Université de Kara dans ses actions de lutte contre la propagation du coronavirus. La délégation des donateurs a été conduite par le chargé des projets de «Cœur solidaire», Mazama-Esso Augustin Kola. Celui-ci a remercié les autorités, et toutes les composantes de la communauté uni-

versitaire, pour le travail sans cesse renouvelé au fil des ans et les efforts entrepris pour maintenir le cap dans la continuité de l'exécution des tâches administratives.

Pour rappel, l'association «Cœur solidaire» est présente dans huit universités togolaises avec une multitude de clubs dont celui de «Filles leaders» de l'Université de Kara.

Avec l'appui de la FAO / Après l'impact des inondations dans les Savanes

Près de 500 petits agriculteurs au nord-Togo mobilisent 5,3 millions CFA d'épargne interne

L'approche «Caisse de Résilience» (CdR) conçue et développée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) permet aux communautés d'apporter par elles-mêmes des réponses techniques et socio-économiques à leurs besoins. Cette approche est bâtie autour de 3 pôles d'interventions simultanées (technique, financier et social) qui se renforcent mutuellement. L'intervention technique, explique la FAO, se fait à travers la mise en place des Champs école des producteurs (CEP) tandis que le pôle social se développe autour des Clubs d'écoute communautaire (CEC). Le pôle financier est mis en œuvre à travers les Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC).

Dans le cadre du projet «appui au renforcement de la résilience des ménages affectés par les inondations dans la Région des Savanes au Togo», la FAO a collaboré avec l'ICAT – Institut de conseil et d'appui technique – pour organiser les bénéficiaires en 20 groupes d'intérêt appelés CEP (Champs école des producteurs) dont 8 dans l'Oti, 5 dans l'Oti Sud et 7 dans le Kpendjal. Sur la base de ces CEP constituées, la FAO a confié à la Croix Rouge Togolaise l'organisation et l'animation des CEC et leur constitution en AVEC selon l'approche «Caisse de Résilience».

L'animation des 20 AVEC intégrées aux CEP a touché 487 personnes dont 81 femmes et a permis de mobiliser, de mars 2019 à mai 2020, une épargne totale de 5 039 200 de francs CFA, dont 673 000 francs en prêts et une disponibilité de 4 747 250 francs. Le cumul des fonds de solidarité, représentant les différentes recettes perçues, s'élève à 291 950 francs ; ce qui donne un avoir total de 5 331

150 francs mobilisé en un an d'exercice. Cet exploit réalisé par les 20 AVEC dans les trois préfectures d'intervention a suscité un grand intérêt auprès des populations non bénéficiaires du projet qui ont manifesté le désir de se mettre aussi en AVEC. Vu l'engouement et la volonté des populations, la Croix Rouge Togolaise et la FAO explorent les partenariats pour une mise à échelle des AVEC dans les Savanes. A titre d'exemple, 15 nouvelles AVEC sont déjà opérationnelles (3 dans l'Oti sud, 05 dans l'Oti et 7 dans le Kpendjal) et ont pu mobiliser une épargne de 1 095 000 francs, affirme la FAO.

Pour rappel, une AVEC est un regroupement de personnes de 15 à 30 maximum qui épargnent ensemble et font de petits emprunts à partir de ces épargnes. L'objectif premier étant d'offrir des possibilités d'épargne et de crédit simples aux communautés n'ayant pas accès aux services financiers formels. Les activités des AVEC se déroulent en «cycles» d'une durée d'environ une année, au bout de laquelle les épargnes accumulées et les bénéfices tirés des prêts sont répartis entre les membres, proportionnellement au montant épargné par chacun. Les réunions sont hebdomadaires et chaque membre a la latitude d'acheter de 1 à 5 parts par réunions. La part est un montant fixé en début de cycle et accessible à tous les membres. Au cours du cycle, chaque membre peut obtenir des prêts remboursables sur une courte période. Ces prêts peuvent aussi constituer une sorte de financement d'autres activités génératrices de revenus pour les membres.

Contexte et spécificité dans la mise en œuvre du projet

Les fortes précipitations enregistrées au cours des mois de septem-



Les membres d'une AVEC en réunion dans le contexte de COVID-19

bre et d'octobre 2018, couplées au débordement du barrage de Kompienga au Burkina Faso, ont entraîné des inondations dans les préfectures de Kpendjal, de l'Oti et de l'Oti Sud et ont causé d'importants dégâts sur les cultures. Au total, 2 722 ménages dans 61 villages de 11 cantons ont été durement affectés par cette catastrophe. Une superficie totale de 1 763 ha pour le riz et 698,5 ha pour le maïs a été emportée.

Afin de faire face à cette situation, le gouvernement togolais, à travers le ministère de l'Agriculture, de la production animale et halieutique (MAPAH) a sollicité et obtenu auprès de la FAO le financement du projet de coopération technique «Appui au renforcement de la résilience des ménages affectés par les inondations dans la Région des Savanes au Togo», pour un montant de 366 000 dollars, couvrant la période de 2019 et 2020. Dans la mise en œuvre de ce projet, la FAO a signé des conventions de partenariat avec la Croix Rouge Togolaise, l'Agence nationale de la protection civile (ANPC), l'Institut de conseils et d'appui technique (ICAT-Savanes) et la Direction Régionale de l'agriculture, de la production animale et halieutique (DRAPAH-Savanes) pour des interventions ciblées et en fonction de leur avantage comparatifs sur le terrain.

Pour les établissements de crédit de l'Union / A la suite de la Covid-19

100 milliards de la BOAD pour relancer les entreprises

Cent (100) milliards de francs Cfa ! C'est la proposition de la Banque ouest africaine de développement (Boad) à la 117^{ème} session ordinaire de son Conseil d'administration, le 24 juin à Lomé, dans le but de relancer les activités des entreprises de l'espace Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), suite à la crise sanitaire liée à la Covid*19. Pour cela, l'enveloppe ira d'abord enrichir un Programme de lignes de refinancement en faveur des établissements de crédit de l'Union.

En complément des mesures prises par la BCEAO – Banque centrale des Etats de l'Afrique de

l'ouest – en faveur des établissements de crédit et par la BOAD pour soutenir les États suite à la crise sanitaire, la Banque propose, pour consolider son accompagnement en faveur des entreprises du secteur privé de l'UEMOA dans le cadre de la relance de leurs activités, un programme de 100 milliards FCFA de lignes de refinancement au profit des établissements de crédit. Ces fonds serviront à apporter, au secteur privé, notamment aux Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME), un financement adapté à leurs différents besoins. Besoins : (i) de liquidité inhérente à la crise de la COVID-19 ; (ii) à court terme,

de relance des activités et (iii) à moyen terme, des investissements productifs de renforcement ou d'optimisation d'outils de production.

En gros, le Conseil d'administration de la Boad a approuvé de nouvelles opérations dont huit prêts à moyen et long termes d'un montant de 118 milliards, un prêt court terme d'un montant de 10 milliards et un programme de soutien au secteur privé de l'UEMOA d'un montant de 100 milliards. Ce qui porte à 6 235,8 milliards de francs, le total des engagements (toutes opérations confondues) de la BOAD.

FOOTBALL/COVID-19

La FIFA appuie une nouvelle fois ses associations membres

La FIFA a déclaré jeudi avoir décidé de mettre à la disposition de chacune de ses fédérations membres 1.500.000 dollars US, environ 876.680.626 francs CFA dans le cadre de la lutte contre la pandémie de coronavirus.

Hervé A.

La survenance de la pandémie a paralysé les activités des acteurs du football partout ailleurs dans le monde, les privant du coup de leurs diverses sources de revenus que sont notamment les droits TV, la billetterie et autres produits dérivés.

Pour aider les clubs et les fédérations à surmonter la crise, la FIFA a entrepris diverses actions dont la dernière consiste à mettre à la disposition de ses associations membres "une subvention universelle de solidarité de 1 million de dollars US, et une subvention supplémentaire de 500.000 dollars affectée spécifiquement au football féminin", écrit l'instance dirigeante du football mondial sur son site internet.

Le conseil de la FIFA, qui a pris ces décisions, a approuvé à l'unanimité le "plan de secours" de l'organisation contre la pandémie de

Covid-19. Ce plan a été élaboré par l'administration de la FIFA, de concert avec des représentants des confédérations, selon le site internet de l'organisation.

Au mois de mai, la FIFA avait déjà pris la décision de libérer immédiatement les paiements de coûts opérationnels aux associations membres et de leur permettre de transformer les subventions de développement en fonds de secours opérationnels Covid-19, avec un minimum de 50% des fonds débloqués à allouer au football féminin.

Les associations membres auront également droit à un soutien financier supplémentaire qui sera fourni par le biais d'un système de subventions et de prêts, indique l'instance dirigeante du football mondial.

Concernant les prêts, "les associations membres pourront demander des prêts sans intérêt représentant jusqu'à 35% de leurs



revenus annuels audités". Dans un souci de solidarité, un prêt minimum de 500.000 dollars US sera disponible, de même qu'un prêt maximum de 5 millions de dollars US, et chaque confédération aura accès à un prêt pouvant aller jusqu'à 4 millions de dollars US", ajoute la même source.

"Ces subventions et prêts peuvent être dirigés par les associations membres vers la communauté du football au sens large, sur leurs territoires respectifs, y compris les clubs, les joueurs, les li-

gues, etc., qui ont été touchés", ajoute la FIFA.

Pour assurer une surveillance efficace du plan, il y aura des contrôles stricts sur l'utilisation des fonds, les exigences d'audit, précise la FIFA. "Un comité directeur du plan de secours Covid-19 de la FIFA sera également mis en place pour superviser l'administration du programme", indique l'organisation, précisant que cette instance sera dirigée par Olli Rehn, vice-président de la commission de gouvernance de la FIFA.

PRIX MARC-VIVIEN FOE 2020

Victor Osimhen, le sacre de la jeunesse

Le Lillois Victor Osimhen remporte l'édition 2020 du Prix Marc-Vivien Foé organisé par RFI et France 24. Au classement, il devance l'Algérien Islam Slimani (Monaco) et le Marocain Yunis Abdelhamid (Stade de Reims), annonce rfi.fr.

À 21 ans, l'attaquant nigérian, qui succède à l'Ivoirien Nicolas Pépé, devient le plus jeune vainqueur de ce vote désignant le meilleur joueur africain du Championnat de France (Ligue 1). Sa première place au classement du Prix Marc-Vivien Foé 2020, avec 284 points, marque le triomphe de la jeunesse.

L'attaquant, auteur de 13 buts et 4 passes décisives en 27 mat-



ches de Ligue 1, devance deux éléments plus expérimentés : l'Algérien de Monaco Islam Slimani (32 ans) et le Marocain de Reims Yunis Abdelhamid (32 ans).

Il faudra donc patienter avant de voir un Algérien ou un défenseur

remporter ce vote organisé par RFI depuis 2009 et co-organisé avec France 24 depuis 2011. Il faudra également attendre avant de voir un Sénégalais sacré, malgré la présence de quatre "Lions" parmi les onze finalistes de cette dou-

zième édition.

Victor Osimhen est en revanche le cinquième Lillois vainqueur, après Gervinho (2010, 2011), Vincent Enyeama (2014), Sofiane Boufal (2016) et Nicolas Pépé (2019). Lille a donc gagné la moitié des trophées décernés depuis 2009.

Ce résultat confirme la qualité du recrutement lillois. Car, après avoir vendu Pépé à Arsenal (Angleterre) près de 80 millions d'euros, le club nordiste lui a trouvé un remplaçant très prometteur. Il est vrai que les dirigeants n'ont pas eu à aller chercher très loin. La saison d'avant, Victor Osimhen évoluait à Charleroi en Belgique, où il a laissé un très bon souvenir.

BASKETBALL/

Face au racisme, la NBA ouvre une nouvelle brèche

La pression s'accroît sur le CIO dans le débat sur la liberté d'expression des athlètes. Après la FIFA, un autre mastodonte du mouvement sportif serait prêt à assouplir ses règles. Et même, allez, à ouvrir une nouvelle brèche.

Selon le site américain de la chaîne ESPN, les joueurs de NBA pourraient être autorisés à porter dès cette saison des maillots floqués de slogans soutenant le combat contre le racisme et la justice sociale. Ils remplaceraient leur nom au dos de leur tunique de match. Une révolution.

L'information est digne de foi, puisqu'elle émane de l'un des leaders du mouvement, par ailleurs président de l'Association des joueurs de NBA (NBPA). Chris

Paul, le meneur du Thunder d'Oklahoma City, la confie dimanche 28 juin: les discussions sont en bonne voie avec la ligue nord-américaine sur cette initiative. Elles pourraient aboutir à temps pour la reprise de la saison, prévue le 30 juillet à Orlando.

Selon Chris Paul, les maillots pourraient porter des messages tels que "Black Lives Matter" ou "I Can't Breathe", deux des cris de ralliement de la mobilisation contre le racisme née de la mort de George Floyd le mois dernier à Minneapolis.

Toujours selon Chris Paul, l'ouverture acceptée par la NBA ne concernerait pas seulement le racisme et l'équité sociale. Les joueurs pourraient également en profiter pour afficher sur leur



maillot tout autre message à caractère humanitaire. Mais l'initiative resterait personnelle et ne serait en aucun cas obligatoire.

Aux Etats-Unis, le mouvement antiracisme gagne désormais presque tous les terrains sportifs. La commission des athlètes du comité olympique et paralympique

américain (USOPC) a interpellé le CIO et l'IPC, via un courrier où elle demande l'abandon de la règle 50 de la Charte olympique sur l'interdiction d'exprimer une opinion d'ordre politique, racial ou religieux pendant les Jeux.

John Carlos rejoint le mouvement

La mobilisation continue aux Etats-Unis pour pousser le CIO à abolir, ou au moins assouplir, la règle 50 de la Charte olympique sur l'interdiction d'exprimer une opinion politique, raciale ou religieuse aux Jeux.

La commission des athlètes du comité olympique américain (USOPC) a publié une lettre appelant à une réforme. Elle est notamment signée par John Carlos, passé à la postérité pour avoir levé le poing, avec son compatriote Tommie Smith, sur le podium du 200 m aux Jeux de Mexico en 1968.

"Les athlètes ne seront plus réduits au silence, peut-on lire dans cette tribune. Nous sommes maintenant à la croisée des chemins. Le CIO et l'IPC ne peuvent pas continuer à punir ou à éliminer les athlètes qui défendent leurs convictions, surtout lorsque ces convictions illustrent les objectifs de l'Olympisme. Le mouvement olympique et paralympique honore simultanément des athlètes comme John Carlos et Tommie Smith, tout en interdisant aux athlètes actuels de suivre leurs traces."

La commission des athlètes de l'USOPC demande au CIO de prévoir une nouvelle structure qui permette la liberté d'expression sur les questions de droits de l'homme. Elle appelle également les instances sportives à une "collaboration transparente" avec les athlètes et leurs représentants.

Paris et Eugene jettent l'éponge

Prévisible et attendu. L'édition 2020 de la Ligue de Diamant Wanda a perdu en fin de semaine passée deux nouvelles étapes. World Athletics a annoncé dans un communiqué que les réunions françaises de Paris et américaine à Eugene (Oregon) n'auraient pas lieu cette saison.

En cause, les effets de la pandémie de coronavirus. Initialement prévu au mois de juin, puis reprogrammé le 6 septembre, le meeting de Paris au stade Charléty est annulé. "Au regard des contraintes sanitaires actuellement encore en vigueur, et compte tenu des nombreuses incertitudes concernant les conditions d'organisation en septembre, la FFA a finalement décidé d'annuler la compétition parisienne", a expliqué la Fédération française d'athlétisme.

Même sort pour la réunion d'Eugene (Etats-Unis), qui avait été repoussée au 4 octobre. Deux autres étapes de la Ligue de Diamant avaient déjà annulé, à Rabat le 31 mai, et Londres le 4 juillet. Toujours selon World Athletics, les discussions se poursuivent avec les organisateurs de la réunion de Gateshead, en Grande-Bretagne, initialement prévue le 16 août mais repoussée au 12 septembre. Aucune décision définitive ne peut encore être prise en raison des restrictions imposées par le gouvernement britannique. La Ligue de Diamant doit normalement débiter le 14 août à Monaco.

Miralem Pjanic rejoint le FC Barcelone

C'est enfin officiel. L'ancien joueur de l'Olympique Lyonnais s'est engagé avec le FC Barcelone pour une durée de 4 saisons.

C'est le premier gros échange de ce mercato estival. Crise du coronavirus oblige, les clubs vont procéder à ce type d'opération plus régulièrement. De quoi se renforcer astucieusement, mais aussi une technique pour maquiller les comptes, avec des vrais numéros d'équilibrés. C'est le cas ici, puisqu'avec la vente d'Arthur, qui sera comptabilisée dans l'exercice financier actuel, le Barça terminera la saison dans le vert, alors que l'achat de Pjanic comptera lui pour le prochain.

Le champion en titre de Liga, à deux points du Real Madrid dans la course au titre cette saison, a ainsi officialisé l'arrivée du Bosnien via un communiqué officiel publié sur son site: "Le FC Barcelone et la Juventus ont trouvé un accord pour le transfert de Miralem Pjanic. Le coût de l'opération sera de 60 millions d'euros et 5 millions sous forme de variables". Le joueur a paraphé un contrat de quatre ans avec le champion d'Espagne en titre;

Officiellement, Miralem Pjanic a coûté 65 millions d'euros au FC Barcelone, alors qu'Arthur est parti à Turin pour 82 millions d'euros (70M• fixes + 12 sous forme de bonus). Les Catalans "gagnent" ainsi 17 millions d'euros, même si cette marge risque d'être rapidement dévorée par le salaire du milieu de terrain de 30 ans, qui a en plus signé un contrat d'une durée relativement longue pour un joueur de son âge. Sa clause libératoire est désormais de 400 millions d'euros.

Par un quitus des élus

LA PRIVATISATION DE LA NSCT EST ACTEE

L'Etat cède 51% de sa participation au géant de l'agro-industrie OLAM

Eric J.

Ça y est !! Ce qui était de l'ordre des rumeurs, il y a quarante-huit (48), est devenu réalité : L'Assemblée nationale togolaise vient d'autoriser le gouvernement togolais à céder tout ou une partie de sa participation dans le capital de la Nouvelle société cotonnière du Togo. Selon le ministre de l'économie et des finances, Sani Yaya, le gouvernement lorgne du côté de l'agro industriel OLAM - une entreprise singapourienne de négoce et de courtage de denrées



La Présidente du Parlement, Yawa TSEGAN

Temasek Holdings -, un acteur majeur de renom international, dont l'heureuse expérience a été éprouvée en Côte d'Ivoire, au

la NSCT répond au souci de trouver un partenaire stratégique de renom, disposant de l'expertise nécessaire, susceptible de contribuer, dans le domaine de l'Agro-industrie, à l'atteinte des objectifs de l'axe 2 du Plan National de Développement (PND 2018-2022), notamment en ce qui concerne le secteur cotonnier, affirme-t-on au ministère de l'économie et des finances. Mieux, cette volonté est induite par les difficultés à atteindre les objectifs fixés depuis la relance de la filière en 2009.

D'une année à l'autre, la production du coton joue au "yo-yo", donnant l'impression d'un plafond de verre que la NSCT peine à percer. La saison 2019-

2020 s'est soldée par une baisse de 15,3% de production à 116.000 tonnes contre 137.000 tonnes la saison précédente, une augmentation de 17% par rapport à la campagne 2017-

2018. Il en est de même pour les rendements qui oscille entre 600 kg/ha et 750kg/ha, très loin des performances des autres pays producteurs qui se situent au-delà de 1.000 Kg/ha. Il faut alors de

nouvelles orientations pour la filière cotonnière du Togo. Les voyages d'expériences en Côte-d'Ivoire et au Tchad, pays dans lesquels le groupe OLAM opère à la grande satisfaction des autorités publiques et des intervenants du secteur agricole ont fini par décider le gouvernement et les producteurs togolais de l'entrée d'un partenaire stratégique, notamment le groupe OLAM dans le capital de la NSCT détenue à 60% par l'Etat togolais. A en croire le ministre Sani Yaya, à terme des discussions, 51% de la part de l'Etat du Togo sera cédée au groupe OLAM, faisant ainsi de ce dernier, l'actionnaire majoritaire au sein de la NSCT. De bonne guerre, soutient le ministre de l'Agriculture Koutera Bataka qui n'y voit que du positif au vu des performances du groupe OLAM au Tchad et en Côte-d'Ivoire.

Concrètement, les principaux indicateurs de performances sur lesquels l'accent sera mis afin de garantir une amélioration déterminante de l'ensemble de la filière sont : l'augmentation substantielle du revenu des

(suite à la page 7)

La NSCT face à son ambition !

Reste à la Nouvelle société cotonnière du Togo (Nsct) de joindre les résultats à ses promesses. Ou plutôt à son défi : celui de sortir 200 000 tonnes de coton graine des terres du Togo à l'horizon 2022. A précisé deux campagnes de l'échéance. La campagne 2019/2020 qui a pris fin en avril 2020, avec les dernières opérations d'égrenages, a permis de produire 116.000 tonnes de coton graine contre 137.000 tonnes la campagne précédente. Cette baisse est essentiellement due aux difficultés et variations pluviométriques atypiques cette campagne, caractérisée par de grandes poches de sécheresses en début de campagne, limitant les emblavures et d'importantes inondations en fin de campagne occasionnant d'importantes pertes de capsules. C'est une justification de la société. Toujours les mêmes obstacles, qui n'empêchent pas outre mesure de viser 2022.

Pour la nouvelle campagne 2020/2021, la filière s'est fixée comme objectifs de produire au moins 152.000 tonnes sur une superficie minimale de 190.000 hectares. Dans le contexte international fortement impacté par la pandémie du COVID-19, pour coller à l'actualité, le marché international de la fibre coton connaît une baisse substantielle, indique-t-on à la Nsct. En application du mécanisme de fixation des prix d'achat du coton-graine, le prix d'achat du coton-graine pour cette nouvelle campagne 2020/2021 est fixé à 225 F/le Kilo pour le premier choix. Pour accompagner les producteurs, les coûts des différents intrants sont restés inchangés.

C'est avec ces performances que l'Etat et les cotonculteurs doivent attendre l'arrivée du singapourien OLAM, peut-être l'espoir du secteur.



Les députés votent l'acte de privatisation de la NSCT

alimentaires dont le siège est situé à Singapour et contrôlé par le fonds souverain singapourien

Tchad et au Gabon. Cette volonté de céder tout ou partie de ses actions dans le capital social de

Dans l'intention de restaurer et de valoriser la biodiversité / Projet WACA

Un Plan d'aménagement vise les forêts communautaires d'Avévé et de Kodjo-Gati

Jean AFOLABI

Accompagner les populations à mettre en place de façon particulière des outils de gestion durable des complexes de forêts communautaires... C'est ce qui est envisagé, dans les prochains mois, pour Avévé, dans le canton d'Aklakou, et pour Kodjo-Gati, dans le canton de Gbatopé. A terme, l'Etat compte ainsi orienter la mise en œuvre d'actions concrètes de restauration et de valorisation de la biodiversité.

Plus particulièrement, il s'agira dans une approche particulière de : (1) organiser les populations en une association capable de prendre en

charge la gestion du complexe ; (2) accompagner les populations à obtenir un statut légal de gestion du complexe ; (3) élaborer la convention locale de gestion des ressources naturelles sur la base des règles de gestion et d'utilisation définies par les populations ; (4) élaborer la stratégie de surveillance du complexe ; (5) identifier les options de valorisation des ressources du complexe ; (6) élaborer le Plan d'aménagement et de gestion du complexe.

Une consultation sera prochainement conduite à cet effet, dans l'objectif de : (a) conduire une campagne d'information et d'identification

des acteurs ; (b) conduire des ateliers de sensibilisation, de formation et de restitution des résultats des diagnostics et de planification participative dans les villages ; (c) conduire le processus participatif de diagnostic de l'état de conservation des ressources, de zonage, d'identification des mesures de gestion, de planification et d'organisation des populations. Le consultant aura essentiellement pour tâche d'identifier les éventuels conflits liés à l'utilisation des ressources (zones de surpâturage, de conflit pour le pâturage, conflit homme/faune, pêche) ; de décrire l'environnement humain, les dynamiques sociales et

leurs interactions avec les ressources naturelles existantes dans ces écosystèmes (pression anthropiques exercées sur les ressources) ; de procéder à l'inventaire des ressources fauniques et floristiques du complexe ; et d'analyser les problématiques majeures, notamment les facteurs favorables et défavorables à la gestion rationnelle des ressources naturelles.

Il s'agira, également de : organiser les communautés en structure locale de gestion des forêts communautaires ; formaliser les règles de gestion et d'utilisation des ressources du complexe identifiées par les populations en prenant en



Lancement du projet WACA Resip le 28 novembre 2018 à Aného.

compte les orientations des règlements et lois en matière de gestion des ressources naturelles au Togo ainsi que les spécificités du complexe (les moyens humains, matériels et financiers, etc.) ; analyser les potentialités (ressources végétales, fauniques et halieutiques) au niveau des forêts communautaires en matière de biodiversité ; identifier les axes d'intervention et des activités pertinentes permettant aux communautés de faire une gestion durable des ressources de ces écosystèmes et de s'impliquer dans la protection et la valorisation des ressources ; et élaborer le Plan d'aménagement et de gestion du complexe des forêts communautaires d'Avévé et de Kodjo-Gati.

De manière générale, l'élaboration d'un Plan d'aménagement et de gestion des complexes de Forêts communautaires se situe dans le

cadre de la mise en œuvre du Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'ouest (WACA Resip), financé par un don de la Banque mondiale. Il a pour objectif de promouvoir diverses mesures de lutte contre l'érosion côtière : fixation des dunes, restauration de zones humides et de mangroves, rechargement des plages et construction d'ouvrages de protection et de digues. A terme, il est attendu pour renforcer la résilience des communautés et des zones cibles de six (6) pays dans la zone côtière ouest africaine, dont le Togo. Au ministère de l'Environnement et des ressources forestières - qui procédait au lancement le 28 novembre 2018 à Aného, il est considéré comme le «projet de l'espoir», eu égard aux menaces de l'érosion côtière sur le littoral togolais.

Après l'expérience de la phase pilote / Le temps d'une évaluation...

Les restaurants communautaires marquent une suspension

L'opération de fourniture de repas aux personnes vulnérables du Grand Lomé a achevé vendredi sa phase pilote, prévue pour durer 20 semaines. Lancée le 25 décembre dernier à Lomé sur trois (03) sites (Nukafu, Adéticopé et Sagbado), l'opération a progressivement gagné du terrain à Lomé, en passant à treize (13) sites au bout de deux (02) mois, du fait de l'enthousiasme des bénéficiaires et de l'accompagnement du gouvernement, explique l'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb), structure chargée de sa mise en œuvre. Qui affirme qu'en six (06) mois de mise en œuvre, 25.832 repas chauds et 43.486 kits alimentaires de rations sèches composés

de riz, de maïs, de gari et d'huile ont été fournis à plus de 6.500 personnes vulnérables des zones ciblées. À ce jour, 149 quartiers sont touchés par cette opération qui vise à soutenir la résilience alimentaire des personnes vulnérables, à savoir des veuves sans revenus, des personnes handicapées et des personnes âgées ou atteintes d'une maladie chronique.

L'opération sera suspendue, le temps de son évaluation avec les différents acteurs et partenaires, a indiqué Madame Mazalo Katanga, Directrice de l'Anadeb. Financés principalement par le Programme d'appui aux populations vulnérables (Papv), et mis en œuvre par l'Agence nationale d'appui au dé-



veloppement à la base (Anadeb), les restaurants communautaires suscitent également beaucoup d'intérêt auprès des partenaires et pays amis du Togo tels que l'Union européenne et la République populaire de Chine qui apportent leurs concours au financement de l'opération, particulièrement dans le contexte sanitaire actuel où la vulnérabilité des populations s'est accen-

tuée.

Pour rappel, les restaurants communautaires relèvent du Programme de développement communautaire en zones urbaines (Pdc-zu) exécuté par l'Anadeb dans le but d'amener les quartiers défavorisés des villes du Togo à se prendre en charge pour assurer leur épanouissement et contribuer au développement du Togo.

Journée internationale de soutien aux victimes de la torture

La CNDH fixe la célébration sur le fonctionnement et les activités du mécanisme national de prévention de la torture (MNP)

Etonam Sossou

La journée internationale de soutien aux victimes de la torture édition 2020 a été célébrée le 26 juin. Pour marquer cet événement, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) a initié une série d'activités telles que des émissions radiophoniques à Lomé et dans les cinq régions de l'intérieur du pays sur le fonctionnement et les activités de son mécanisme national de prévention de la torture (MNP).

La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), en sa qualité de Mécanisme national de prévention de la torture (MNP) a fait le choix de marquer ce 22ème anniversaire par la sensibilisation. Ainsi, a-t-elle animé le 26 juin 2020, une série d'émissions-débats à Lomé sur Radio Nana FM et Radio Zéphyr, à Aného sur Radio Lumière ainsi

que sur cinq (05) radios de proximité dans les chefs-lieux de régions au niveau des cinq (05) antennes régionales de la CNDH sur «le fonctionnement et les activités du mécanisme national de prévention de la torture».

La crise sanitaire liée au Covid19 ainsi que le souci d'atteindre la majorité de la population togolaise, sont entre autres raisons, qui ont poussé la Cndh à porter son choix sur les émissions radiophoniques. Pour la Commission, une meilleure prévention et une meilleure protection passent avant tout par la promotion ; raison pour laquelle les médias ont été mis à contribution pour la sensibilisation en langues locales et en français.

Les émissions ont tourné autour des points suivants : la définition de la torture, le mandat du mécanisme national de prévention de la torture, les acti-

tivités de la Commission en matière de prévention de la torture en général et ses actions au cours de la crise sanitaire liée à la pandémie à COVID-19 en particulier, les relations entre l'institution et les autres acteurs de prévention de la torture, la saisine, l'instruction des requêtes et les défis à relever.

S'agissant des activités, le MNP en 2019 a, en dehors des activités d'opérationnalisation et de renforcement des capacités, visité sept (07) prisons et quatre (04) unités d'enquêtes préliminaires. A l'issue de ces visites la CNDH a fait des recommandations en vue de l'amélioration des conditions de détention. En outre la CNDH a mené les 03 et 04 juin 2020, des visites régulières de 05 unités d'enquêtes préliminaires de la ville de Lomé en vue de s'assurer du respect des mesures barrières et des

conditions de garde à vue dans le contexte actuel de la COVID-19.

En résumé, cette commémoration fut l'occasion pour la Commission de rappeler aux populations que la torture est un crime imprescriptible prévu et puni à l'article 199 du nouveau code pénal Togolais, d'une peine de trente (30) à cinquante (50) ans de réclusion criminelle et d'une amende de vingt-cinq millions (25 000 000) de francs CFA. Aucune circonstance ne peut justifier l'usage de la torture sur un être humain.

Elle les a invitées à porter à la connaissance de la CNDH les cas de violation de droits de l'homme impliquant une administration ou un agent public dans l'exercice de ses fonctions.

En effet, l'Assemblée générale des Nations Unies, par sa résolution 52/149 du 12 décembre 1997, a proclamé le 26 juin jour-



COMMISSION NATIONALE
DES DROITS DE L'HOMME

REPUBLIQUE TOGOLAISE

née internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture. L'objectif visé est d'éliminer totalement la torture et d'assurer l'application effective de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, entrée en vigueur le 26 juin 1987. Cette journée est l'occasion pour les États, les institutions nationales des droits de l'homme, la société civile et tous autres acteurs de s'unir et de soutenir les personnes qui ont été ou sont encore victimes de la torture.

Il faut signaler que le Togo a ratifié la convention contre la tor-

ture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT) le 18 novembre 1987 et son protocole le 20 juillet 2010 en vertu duquel, il a adopté la loi organique n° 2018-006 du 20 juin 2018 relative à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de CNDH qui arrime le MNP à la CNDH. Conformément à l'article 6 de cette loi, la Commission a pour mission entre autres de prévenir la torture ou autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants notamment dans tous les lieux de privation de liberté ou tout autre lieu qu'elle aura identifié.

Développement à la base

L'appui de la France aux collectivités territoriales de l'UEMOA

Le Programme Régional d'Appui à la Décentralisation dans l'espace UEMOA (PRADE) bénéficie d'un financement de la Coopération française d'un montant global de 524 millions de francs Cfa pour une durée de deux ans. Le programme interviendra prioritairement au Mali, en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, notamment dans l'espace Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso

(SKBo), précise l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa). Il est prévu, entre autres, la réalisation de forages fonctionnant avec le système solaire, la formation et le renforcement des capacités à la maîtrise d'ouvrage locale. La signature de la convention de financement a eu lieu mardi 23 juin 2020 à la résidence de l'ambassadeur de France au Burkina Faso, S. E. M.

Luc Hallade.

La finalité du programme est de permettre aux collectivités territoriales de l'espace SKBo de disposer des moyens pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer leurs politiques publiques, améliorer l'accès aux services et aux infrastructures fiables, favoriser le développement économique local et promouvoir la paix et la sécurité.

Par un quitus des élus

LA PRIVATISATION DE LA NSCT EST ACTEE

L'Etat cède 51% de sa participation au géant de l'agro-industrie OLAM

(suite de la page 6)

cotonculteurs dans trois ans; l'amélioration du rendement de la production à 600 kg/ha aujourd'hui pour atteindre un niveau de performance d'au moins 900 à 1.000 kg/ha sur le court terme, avec le développement de la culture attelée et de noyaux d'élevage, en association avec d'autres spéculations telles que le soja et les cultures maraîchères au profit des producteurs vulnérables; le renforcement du parc industriel ; la participation à la recherche développement pour une optimisation du schéma cultural, de l'utilisation des intrants et l'appui conseil, entre autres; l'implication de la réhabilitation des pistes rurales cotonnières pour améliorer la collecte du coton graine et participer également au désenclavement des zones de production agricole.

Et rien ne sera fait au détriment du Togo et des premiers

concernés, rassure le gouvernement. « La loi que vous venez d'adopter assurera, à n'en point douter, l'augmentation des rendements par une amélioration des itinéraires techniques grâce à l'exploitation des résultats de carte de fertilité des sols initiée par le gouvernement ; la modernisation de l'outil industriel afin d'améliorer la collecte du coton et les performances d'égrenage ; le développement de la marque «coton made in Togo» afin de jouir d'un différentiel de prix par rapport à la qualité; l'accroissement de la contribution du secteur agricole en général et de la filière cotonnière, en particulier, à la création de la richesse nationale et des emplois massifs.», fait savoir Sani Yaya.

A l'Assemblée nationale, on

estime que cette autorisation donnée est mue par la problématique de l'emploi des jeunes et de la réduction de la pauvreté dans le pays. Les députés ont la foi que cette ouverture permettra l'amélioration des conditions de vie des acteurs de la chaîne de production et de transformation de la filière coton et une gestion efficace et efficiente de l'industrie cotonnière. « Nous devons donc tous ensemble, travailler à la création des conditions d'une transformation totale ou partielle de nos produits agricoles afin de tirer profit de leur valeur ajoutée», a exhorté Djigbodi Yawa Tsegan, la présidente de l'assemblée nationale.

En rappel, le coton est le premier produit agricole d'exportation. Il contribue à 4% du PIB. En 2019, la filière a généré 34 milliards de FCFA de chiffres d'affaires.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°587
de LOTO KADOO du 21 Mars 2020

La LONATO a procédé Vendredi dernier à son siège au 588e tirage de LOTO KADOO.

Le vendredi précédent, LOME, et d'ANEHO ont enregistré des gagnants de gros lots. Ainsi, les opérateurs 50324, 60134 et 60022 basés à LOME, ont enregistré respectivement un lot de 1.000.000F CFA, un lot de 1.500.000F CFA et un maxi gros lot de 6.000.000F CFA. A ANEHO, c'est un gros lot de 4.500.000F CFA qui a été recensé sur le point de vente 70423. Dans les autres villes du pays, ce sont surtout des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS,
UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°601 de LOTO KADOO du 26 Juin 2020

Numéro de base

Numéros bonus

51 66 59 44 15 82 64

LOTO SAM

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°143
DE LOTO Sam du 21 Mars 2020

Le tirage N°144 du LOTO Sam a eu lieu Samedi 28 mars 2020 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Lors du précédent tirage de LOTO Sam, ce sont de nombreux lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 1.000.000F CFA qui ont été enregistrés dans la ville du pays.

Toutefois, LOME, la Capitale a recensé deux lots de 1.000.000F CFA remportés sur les points de vente 30424 et 70123

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°157 de LOTO SAM du 27 Juin 2020

Numéro de base

Numéro bonus

66 86 55 30 87 32



TCE

2020

GAGNES JUSQU'À

10 MILLIONS

AU TIRAGE

DU 24 JUILLET 2020 À NIAMEY



NUMERO DETIRAGE SITUÉ DANS LA ZONE DE GRATAGE



Jouez petit et Gagnez gros !

